

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.  
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.  
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.  
A Paris, chez M. LÉVELLIER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon. . . . .	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon. . . . .	30	16	9
Etranger. . . . .	40	22	12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

### AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux, surtout en présence des nouveaux sacrifices que nous impose le versement du cautionnement, exigé par le décret du 10 août 1848.

Lyon, 25 Août 1848.

#### Séance.

Enfin, l'Assemblée, après quatre jours d'efforts, de tiraillements, d'hésitations, a adopté la loi sur les concordats amiables.

La majorité a été considérable, parce que, défigurée par les amendements qui y ont été introduits, la loi n'était plus reconnaissable, et qu'à l'art. 4 combattu par M. Gouchaux, avait été substituée la rédaction du comité de législation.

La séance d'aujourd'hui prend rang parmi ces trop nombreuses journées perdues dont l'Assemblée n'a pas l'air de se douter qu'elle doit compte au pays.

Quatre heures ont été consacrées à discuter les tripartites électoraux auxquels a donné lieu l'élection de M. Laissac.

L'Assemblée, à la majorité de six voix, a donné raison à M. de Genoude, et lui a permis de réclamer une fois de plus, aux électeurs du Gard, le mandat tant convoité de représentant du peuple.

#### Révolution en Russie.

La conjuration de Staniszewsky n'a pas été étouffée par l'arrestation de son chef que nous avons annoncée, il y a quinze jours. Le conspirateur polonais, en mourant, laissait à ses amis le secret de la révolte.

Elle vient d'éclater simultanément en Pologne et en Russie, et les premières nouvelles qui nous en parviennent lui donnent déjà les proportions d'une véritable révolution.

St-Petersbourg, Moscou, Kalisch, Lembert, Posen et Varsovie se sont soulevées le même jour et à la même heure, le 13 août.

Triomphante en Russie, l'insurrection a été étouffée à Kalisch, par l'arrestation préventive des chefs. A Varsovie, comme d'habitude, elle a été noyée dans le sang, après un bombardement de cinq heures. Une partie des troupes faisait cause commune avec le peuple.

A Pétersbourg, au contraire, le czar vaincu a été obligé de fuir à Cronstadt.

Des lettres de Breslaw, du 18, et de Posen, du 17, confirment ces nouvelles qu'appuient les récits de tous les voya-

geurs. L'ambassadeur prussien à St-Petersbourg a traversé Breslaw, à cette date, se rendant à Vienne.

#### Du tarif en général et des typographes en particulier.

Est-ce que, par un hasard aussi heureux qu'extraordinaire, l'Union Nationale aurait émis une pensée vraie en combattant le droit au travail ?

La manière dont les ouvriers typographes de notre ville comprennent ce droit nous le ferait craindre, si la fausse application d'un principe vrai pouvait jamais en infirmer la valeur.

Voici, du reste, comment ils entendent la liberté du travail, l'égalité du salaire, et la fraternité entre ouvrier.

Nous ne parlons pas du tarif qu'ils ont établi. En thèse générale, il nous semble que c'est à celui qui travaille à coter son travail, sauf au maître à chercher ailleurs, s'il trouve le prix trop élevé, ou à faire sa besogne lui-même. Tout en le trouvant exagéré, nous subissons donc le tarif comme rigoureusement légal.

Mais, en dehors de ce tarif, il a été décrété par les typographes, une espèce de code draconien très-étrange, surtout de la part de républicains modèles et de démocrates purs.

Ainsi, l'égalité des salaires devient entre leur mains, une véritable dérision par suite du monopole que se sont adjugé les savants de la mise en page et les habiles de la composition. Ils ont ainsi accaparé, au nom de l'égalité, la seule industrie qui reste vivante dans la librairie, les journaux. Ils se sont partagé le gâteau en lions, et les parias du métier ont été priés d'aller chercher pâture ailleurs, — ceci au nom de la fraternité républicaine.

Mais comme cette mesure ne suffisait pas encore pour leur garantir l'exploitation exclusive du chantier, et que l'ouvrier lent ou inexpert aurait pu compenser cette inégalité en suppléant à l'habileté par un travail plus long, les heures de présence à l'atelier ont été limitées, et défense faite de travailler en dehors du temps fixé.

Voilà pour la liberté. Or, toute loi, pour être exécutée, a besoin d'exécuteurs : celle-ci en a trouvé, et de tellement rigides, qu'ils donneraient des leçons de vigilance et de sévérité au commissaire de police le plus... commissaire.

Ces agents, d'une police nouvelle, s'embusquent aux portes des imprimeries, surveillent l'entrée et la sortie, notent les minutes, et quand l'heure a sonné, ils envahissent le domicile d'autrui, et font évacuer l'atelier, bon gré, mal gré.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce simple exposé. S'il est des principes qui se défendent tout seuls, il est des actes qui portent avec eux leur condamnation. Ceux que nous venons de signaler sont de ce nombre, et nous voulons croire que la majorité des ouvriers imprimeurs souffre de ce déni de justice plutôt qu'elle ne l'encourage.

D'ailleurs il s'est produit, dit-on, un fait qui devrait éclairer les magnats de la typographie sur l'iniquité d'une pareille

dictature. Jetés sans ouvrage sur le pavé par l'adoption du code-monopole, les rapins de la casse et du cliché, après avoir souffert en silence, ont fini par protester. Au nom de la fraternité, si singulièrement interprétée par les gros bonnets de la corporation, on prétend qu'ils leur demandent le droit de vivre en travaillant à leur guise, sans tenir compte d'un tarif qui les sacrifie et d'un règlement qui les affame.

Nous serions curieux de savoir comment les partisans du tarif égalitaire et les prôneurs du travail pour tous accueilleraient la réclamation de leurs frères ?

Nous prévoyons bien une objection spécieuse. On nous dira qu'il n'est pas juste de donner de l'ouvrage à des paresseux ou à des apprentis, au détriment des forts et des laborieux.

Mais alors que devient l'égalité des salaires ?

Car il ne faut pas s'y tromper, les typographes se sont renfermés dans un dilemme de fer, et leurs actes mêmes condamnent leur système.

En effet : — l'égalité des salaires suppose une répartition préalable du travail disponible entre tous les ouvriers ; puis, une fois ce travail livré, la répartition de son salaire entre tous.

Si donc, ils veulent le salaire égal, ce ne peut être qu'à la condition rigoureuse que tous les typographes de Lyon seront appelés à se partager la besogne existant sur le chantier, et à participer ainsi également, d'abord au travail, puis au salaire ; sinon, ils mentent à leur principe et retombent dans le système opposé, dans la répartition proportionnelle à la capacité, à la force et à la volonté : — dans le salaire à la tâche.

Pour nous résumer, nous dirons :

L'égalité veut qu'avant tout, le travail disponible soit partagé entre tous les membres de la corporation.

Ce partage peut se faire :

— Soit en appelant tous les ouvriers à une tâche égale et à un salaire uniforme.

— Soit en répartissant la tâche et le bénéfice selon les forces et la capacité de chacun.

En dehors de cela, il n'y a qu'illégalité et injustice.

#### Italie. — Situation.

Nous recevons d'une personne bien informée la lettre suivante sur la situation de l'Italie :

« A mesure que la lumière se fait, il devient de plus en plus évident qu'un grand acte de trahison a couronné l'immortelle campagne des Italiens contre l'Autriche. Quels sont les traîtres ? c'est ce qu'on ne sait pas encore ; mais dès aujourd'hui, il est permis de supposer que la camarilla piémontaise a joué le principal rôle dans ce drame honteux, et qu'elle a même imposé à Charles-Albert la capitulation d'abord, et enfin l'armistice.

« A Turin, les cris de mort ont accueilli l'arrivée du général de Broglia et de quelques officiers d'état-major. A Alexandrie, une émeute a assailli les généraux Castagnetto, Scatti, Olivieri et Sonnaz ; les bataillons envoyés pour la dissiper se

## FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

### Souvenirs de l'invasion.

UN AUTRICHIEN POUR ÉTRENNES.

C'était dans les derniers jours de décembre 1813. La France venait d'être envahie par les alliés. Nos provinces de l'Est commençaient à souffrir les premières de la présence de l'ennemi et de ce terrible fléau qu'on appelle la guerre. Nos armées, jusque-là victorieuses, venaient de repasser le Rhin, et cherchaient à couvrir la capitale. Un corps d'armée autrichien, sous les ordres du prince de Litchestenn, s'avancait du côté de Bâle et de Belfort sur la Franche-Comté, et se préparait à bloquer Besançon. Le commandement de la division militaire, dont le siège se trouve dans cette dernière ville, appartenait alors au brave général \*\*\*, dont les Bisontins n'ont pas oublié le nom, et auquel Napoléon avait confié ce poste assez important, comme à l'un de ses plus fidèles serviteurs. Le général \*\*\* avait commandé plusieurs divisions de cavalerie, et n'avait encore rien perdu, à l'époque du blocus, de cette ardeur militaire qui en avait fait un des plus beaux subreurs d'avant-garde.

Or donc, comme on vient de le dire, un corps d'armée autrichien s'avancait sur Besançon : le dernier courrier de Paris venait de quitter la capitale de la Franche-Comté, et profitait encore de la liberté des routes. Besançon était inquiet et agité, comme à l'approche d'un grand événement ; le général \*\*\* se multipliait partout, organisait la défense de la place, dans laquelle il eut l'honneur de ne pas laisser entrer l'ennemi, et faisait tous ses efforts pour rassembler des vivres pour la garnison ; cette dernière était faible, et en grande partie composée de recrues.

Le général y remédia, en faisant organiser une compagnie

franche chargée d'inquiéter l'ennemi, et confia plusieurs postes importants à la garde nationale, dont l'artillerie servit une partie des pièces mises en batterie sur les remparts et notamment au cavalier de Battant ; à chaque heure, à chaque instant, on voyait arriver des familles entières de cultivateurs, avec leurs ménages et leur bétail. Les personnes se logeaient, s'entassaient comme elles pouvaient ; on en vit habiter jusqu'à quinze et vingt dans la même chambre : quand au bétail, les vastes catacombes de l'église de la Madeleine lui servirent d'étables.

C'était la veille du premier janvier 1814, il faisait très froid : on avait vu les aides-de-camp du général \*\*\* parcourir la ville en tous sens, portant partout des ordres aux divers chefs de corps. On avait rassemblé, sur la place Saint-Pierre, un bataillon d'infanterie ; et toute la cavalerie, qui consistait en quelques escadrons de lanciers, était prête à monter à cheval au bout-selle. Tout le monde ignorait la cause de ce rassemblement inusité de troupes. Malgré la position dans laquelle on se trouvait, chacun se perdait dans un dédale de conjectures plus ou moins vraisemblables, d'autant plus que personne n'avait encore connaissance de l'approche de l'ennemi.

Bref, la colonne se mit en marche vers onze heures du matin, et sortit par la porte de Battant, sous les ordres du général \*\*\*. Immédiatement après, toutes les autres portes de la ville furent fermées, et l'ordre fut donné de ne laisser sortir personne indistinctement. Cette réserve, ce mystère, apportés dans cette expédition, intriguèrent beaucoup les esprits. D'autant plus que les officiers eux-mêmes ne savaient pas quel était le but de leur marche et de celle de leurs soldats ; tout ce que l'on put savoir c'est que la colonne, précédée de la compagnie franche, avait pris la direction de La Malmaison, en suivant la route de Strasbourg par Baume-les-Dames.

La compagnie franche avait donc pris les devants pour éclairer la route, et devait attendre le gros de la colonne à

Roulans, en dissimulant autant que possible sa marche, dans la crainte d'être vue de l'ennemi ; aussi dans ce but marchait-elle pour ainsi dire à la débâchée, par petits groupes, de manière à être reconnue le moins possible.

Cette compagnie était composée en partie d'anciens militaires, encore assez vigoureux pour supporter les fatigues d'une campagne, et de volontaires pris parmi les hommes les plus déterminés, que leur courage personnel et leur désœuvrement (le travail ayant cessé totalement), avaient porté à s'enrôler dans le corps franc. Parmi ces derniers, se trouvait un jeune compositeur d'imprimerie nommé Louis Lebas, alors âgé de vingt-cinq ans. Par un hasard presque miraculeux, il avait échappé à la conscription, et avait été jusqu'alors le soutien d'une famille nombreuse. Employé depuis près de dix ans à l'imprimerie de la préfecture, Louis Lebas avait composé tous les bulletins des victoires remportées par Napoléon, ainsi que les proclamations officielles du préfet d'alors, Jean Debry, l'ex-plénipotentiaire de Rastadt, surnommé par le peuple bisontin, dans son patois, Jean tou mau tua (Jean le mal tué). Jeune, intelligent, doué d'une imagination ardente, Louis Lebas, tout en composant les bulletins de nos succès, avait éprouvé pour la cause de l'empereur l'enthousiasme le plus profond, et le dévouement le plus grand. N'eût été sa vieille mère et ses jeunes sœurs en bas âge, Lebas eût vingt fois quitté le composeur pour le fusil ; mais cédant aux pleurs de la première, aux supplications et aux caresses des autres, il s'était livré entièrement à son métier, travaillant jour et nuit pour nourrir sa famille ; et ce n'était pas sans peine ; car notre pauvre garçon se surprenait souvent à rêver sur sa casse, sans toucher à la lettre, absorbé qu'il était par les immortels bulletins de l'empereur, et par ses victoires gigantesques, au succès desquelles il pleurait de ne pouvoir prendre part.

Aussi l'invasion, le manque de travail, le trouvèrent-ils tout décidé, malgré les supplications de sa famille, à s'enrôler et à combattre l'étranger. Il saisit donc avec plaisir

sont joints au peuple, aussi bien que les gardes nationaux, que les soldats du régiment de Pignerol.

« Mais l'homme contre lequel éclate le plus violemment l'indignation populaire est le général Salasco, signataire du fatal armistice. On commence à reconnaître que tous les bruits répandus contre les Lombards n'étaient semés que pour égarer l'opinion publique et lui faire accepter cette infâme déception.

« Il est prouvé maintenant qu'en moins de trois mois, outre la mobilisation de la garde nationale, les Lombards ont amené à l'armée piémontaise un renfort de trente cinq mille soldats armés et équipés.

« S'ils n'ont pas servi la cause italienne aussi efficacement qu'on aurait dû l'espérer, et si, malheureusement pour leur honneur, ils ont lâché pied en bataille rangée, comme les accusent les Sardes, c'est qu'on n'a pas su ou plutôt qu'on n'a pas voulu les utiliser dans la mesure de leur organisation. C'était une armée de volontaires, il fallait les laisser continuer la guerre de partisans et de guérillas et harceler les flancs de l'armée autrichienne que les troupes piémontaises tenaient de front en échec.

« Les événements qui se passent actuellement dans la haute Italie, prouvent la vérité de ce que nous avançons. Garibaldi et Durando tiennent seuls contre les Autrichiens, et relèvent noblement l'honneur du drapeau lombard. Brescia refuse de se rendre, Peschiera tient contre les troupes qui la bloquent, Bologne chasse Welden, Gènes murmure et s'indigne, et si Charles-Albert l'avait voulu, Milan serait maintenant le tombeau des bandes de Radetski.

« C'est bien à tort que l'on a prétendu que les campagnes milanaises avaient accueilli avec joie le retour des impériaux; l'émigration qui dépeuple la Lombardie est une preuve convaincante du contraire; chaque jour, de nombreuses colonnes de réfugiés italiens traversent la Suisse pour aller chercher un asile en France. Ils veulent, dit-on, réclamer de la République leur passage sur des navires français, qui les débarqueraient dans des provinces où la guerre continue encore.

« S'ils peuvent l'obtenir et rentrer par mer à Venise, la cause de l'indépendance italienne n'est pas encore perdue. En effet, si, comme on l'assure, le général Pèpé a repris avec avantage l'offensive dans la terre ferme vénitienne et qu'il soit rentré à Vicence, il pourrait bientôt donner la main à Aspicce, qui tient la Valteline, rejoindre Garibaldi qui occupe Varèse, inquiéter sérieusement Radetzki, dont il prendrait ainsi toute la ligne à revers. Le transfert du quartier-général autrichien à Monza, et la demande faite par le vieux maréchal d'un renfort de 30,000 hommes, sembleraient indiquer que nos espérances ne sont pas dénuées de fondement.

« Puisse l'esprit belliqueux, qui fait explosion dans les rangs de l'armée piémontaise, rendre courage à Charles-Albert, l'arracher aux influences fatales qui le maîtrisent, et le décider à tenter sur le front de la ligne autrichienne une attaque combinée avec les généraux qui tiennent la Valteline et la Vénétie. »

Le second essai en grand qui vient d'être fait du suffrage universel, à l'occasion du renouvellement transitoire des municipalités, a fait naître des réflexions qui ne seront pas sans influence, dit-on, sur le projet de constitution. Le chapitre relatif à l'organisation départementale, et peut être aussi la disposition qui remet au vote universel le choix du président de la République, véritable champ de bataille où les prétendants arboreraient leurs bannières, pourraient bien, au dire de beaucoup de représentants, emprunter à cette dernière expérience électorale, dans le sein même du parti démocratique, des tendances et des idées théoriques qui diffèrent d'une manière inattendue de celles qui ont entraîné la majorité des bureaux.

En effet, dans la plupart des départements, les listes exclusives ont passé de préférence aux listes dites de conciliation, et partout l'oppression de la majorité contre la minorité s'est révélée d'une manière fatale aux véritables intérêts des communes.

L'occasion qui s'offrait à lui de défendre la France. Louis Lebas fut un des premiers volontaires qui composèrent le corps-franc de Besançon; son activité, son intelligence et sa bonne volonté, l'avaient fait remarquer de suite, et à peine entré au corps, il avait été promu au grade de sergent.

Ce n'avait pourtant pas été sans peine que Lebas avait embrassé la carrière militaire, car il aimait avec ardeur.

Une affection sincère et profonde jointe à une conduite pleine de tendresse et de prévenances lui avait conquis le cœur de Julie Vernaud, pauvre jeune orpheline, sans autre appui que la mère Lebas qui l'avait élevée avec ses propres enfants. Julie Vernaud était un enfant naturel ou supposé tel, mis en nourrice chez Mad. Lebas; cette dernière avait, au bout de quelques mois, cessé de recevoir des personnes qui lui avaient confié l'argent qu'elles lui comptaient d'ordinaire; mais son bon cœur lui avait conseillé de garder cet enfant, et son mari avait dit à la bonne Mad. Lebas: « Ah bah! il n'en coûtera pas plus pour en nourrir quatre que pour en nourrir trois; seulement garde soigneusement les premiers langes de la petite, ainsi que la dernière lettre qui la concerne; on ne sait ce qui peut arriver. » Et le père Lebas de travailler de plus belle... On entendit dès lors son marteau retentir plus souvent sur l'enclume; il n'y eut plus de repos pour ce brave homme; aussi finit-il par tomber malade par suite du surcroît de labeur auquel il se livrait depuis l'adoption de la petite Julie. Le père Lebas mourut bientôt après d'une pleurésie, laissant sa femme avec quatre enfants. La vente des outils et de l'atelier du père Lebas avait procuré à sa veuve un petit capital qui avait suffi à leurs premiers besoins. Louis avait grandi, le sentiment de sa position et de celle de sa famille l'avait encouragé au travail, et après un apprentissage assez court, il avait fini par gagner quelque argent; en peu de temps il était devenu un des meilleurs compositeurs de la ville. Julie Vernaud était traitée comme un enfant de la maison; Louis,

Ainsi, à Nîmes, la liste blanche a fait passer tous ses candidats.

Les conseils de guerre n'ont pas tenu de séance mardi, et ne siégeront pas non plus mercredi.

L'affaire Bréa, dont l'instruction est complète, sera soumise prochainement au conseil de guerre. Plus de cent témoins seront entendus dans cette affaire.

On assure que plusieurs accusés sont disposés à contester la compétence des conseils de guerre.

Une lettre particulière de Paris annonce que M. Caussidière se serait brûlé la cervelle.

On comprend que nous donnons cette nouvelle sans aucune garantie d'authenticité.

### Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 22 août.

Voici le résultat du scrutin sur le paragraphe 4.

Nombre des votants,	766
Majorité absolue,	384
Pour l'adoption,	558
Contre,	428

L'Assemblée n'a pas adopté.

**Le cit. président :** Le rejet de cet article emportant le rejet de la proposition, je vais mettre aux voix l'article proposé par le comité de législation.

« Article unique. Les suspensions ou cessations de paiements survenus depuis le 24 février jusqu'à la promulgation du présent décret, bien que régies par les dispositions du livre III du code de commerce, ne recevront la qualification de faillite, et n'entraîneront les incapacités attachées à la qualité de failli, que dans le cas où le tribunal de commerce refuserait d'homologuer le concordat, ou, en l'homologuant, ne déclarerait pas le débiteur affranchi de cette qualification.

Cet article est adopté.

**Le cit. Boudet** propose un article 2, dont voici le texte : « Le tribunal de commerce aura la faculté, si un arrangement amiable est déjà consenti entre le débiteur et la moitié en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts des sommes, de dispenser le débiteur de l'apposition des scellés et de l'inventaire judiciaire.

« Dans ce cas, le débiteur conservera l'administration de ses affaires, et procédera à leur liquidation avec le concours des syndics régulièrement nommés, sous la surveillance d'un juge commis par le tribunal.

« Les dispositions du code de commerce, relatives à la vérification des créances, au concordat, aux opérations qui les précèdent et qui les suivent, et aux conséquences de la faillite, dont le débiteur n'est pas affranchi par l'art. 1<sup>er</sup> du présent décret, continueront de recevoir leur application. »

**Le cit. Bravard-Verrières**, rapporteur, combat cette proposition comme revenant, jusqu'à un certain point, contre la décision que vient de prendre l'Assemblée.

Les deux premiers paragraphes de l'article proposé par le citoyen Boudet sont adoptés.

**Le cit. Baroche** propose d'ajouter, à la fin du paragraphe 2, ces mots : « Sans pouvoir créer de nouvelles dettes. » Le paragraphe 3 est mis aux voix et adopté.

**Le cit. président :** Je vais mettre aux voix l'ensemble de l'article. Le scrutin de division étant demandé par plus de vingt membres, il va être procédé à cette opération.

L'Assemblée procède au scrutin de division. En voici le résultat :

Nombre des votants,	714
Majorité absolue,	358
Pour,	467
Contre,	247

L'Assemblée a adopté l'ensemble de l'art. 2.

**Le cit. Henri Didier** propose un article additionnel ainsi conçu :

« Les mêmes facilités seront accordées pour l'Algérie et pour les colonies. »

La disposition relative à l'Algérie est adoptée.

**Le cit. ministre des finances** combat la disposition, en ce quelle s'appliquerait aux colonies, qui n'ont pas, dit-il, éprouvé le même ébranlement commercial que la métropole.

**Le cit. Ferdinand Favre** soutient qu'au moment où les colonies, par suite des mesures précipitées prises par le gouvernement, sont si profondément ébranlées, il importe de les faire jouir du bénéfice de la loi.

Le scrutin de division est demandé sur l'ensemble du décret, en voici le résultat :

Nombre des votants,	662
Majorité absolue,	333
Pour,	535
Contre,	127

L'Assemblée a adopté l'ensemble du projet.  
**Le cit. président :** J'annonce à l'Assemblée que le rapport sur le projet de constitution sera présenté aussitôt après la discussion sur l'enquête.  
La séance est levée à six heures et un quart.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

Séance du 25 août. — Présidence de M. A. MARAST.

ORDRE DU JOUR.

Discussion du projet de décret portant demande d'un crédit pour la garde mobile à cheval (urgence déclarée).

Discussion d'une proposition du citoyen Louis Blanc tendant à interdire aux journaux la publication, à l'avance, des actes d'accusation (demande ayant pour objet de déclarer l'urgence).

Discussion du projet de décret relatif aux prêts sur dépôt de marchandises.

Discussion du projet de décret tendant à abroger le décret du 2 mars 1848, relatif à la fixation des heures de travail.

Discussion sur la demande en autorisation de poursuites concernant le citoyen Lamennais.

Discussion du projet de décret relatif à la taxe des lettres.

Le citoyen Lacrosse, vice-président, ouvre la séance à une heure trois quarts.

Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamations.

**Le cit. Ferdinand de LASTEYRIE**, rapporteur de la commission nommée pour la vérification des pouvoirs de l'élection de l'Hérault, a la parole.

**Le cit. F. de LASTEYRIE :** Citoyens, les dernières opérations électorales du département de l'Hérault ont été l'objet de nombreuses contestations. A la suite d'une première vérification, vous avez nommé une commission spéciale, chargée de procéder à une enquête sur cette élection. La commission n'a reculé devant aucun moyen pour éclaircir la question. Hâtons-nous de déclarer que la personne de l'élu, nous nous plaçons à le déclarer, était complètement hors du débat. C'était une question de principe.

Trois des membres de la commission se sont rendus sur les lieux. Aucune déposition n'a été reçue par écrit, toutes ont été recueillies verbalement.

Nous avons à examiner l'élection au double point de vue moral et matériel.

On reprochait, au commissaire du gouvernement, le citoyen Oscar Gervais, d'avoir fait des circulaires et tenu des conciliabules dans l'intérêt du citoyen Laissac. Interrogé à ce sujet, le citoyen O. Gervais répond qu'il n'a fait que son devoir de républicain et de délégué du gouvernement.

L'autorité a sans doute le droit de présider à l'élection, mais elle n'a pas celui de choisir un candidat et de le recommander officiellement sous peine de faire acte de mauvais citoyen.

L'orateur entre dans le détail des faits qui sont reprochés au commissaire du gouvernement dans le but de faire réussir la candidature de M. Laissac. Il donne lecture d'une lettre adressée à ce dernier par M. Buchez, président de l'Assemblée nationale, dans laquelle il est dit :

« Nous avons besoin d'hommes comme vous. En dehors de la République il n'y a que deux partis : ceux qui veulent revenir à la monarchie par l'anarchie et ceux qui veulent y revenir par le despotisme. (A gauche, très bien ! très-bien ! Longue interruption.)

Cette lettre a été publiée, affichée, et n'a pas peu contribué à influencer l'élection.

Pour nous, dit M. F. Lasteyrie, qui connaissons la loyauté de notre ancien président, nous ne cherchons pas à y voir une arrière-pensée, mais n'est-il pas naturel que les électeurs qui ont vu cette lettre affichée avec de grandes lettres et portant en tête : ASSEMBLÉE NATIONALE, ne l'aient prise pour une recommandation officielle du gouvernement ? (Réclamations, interruption.)

Le procureur de la République a fait des démarches actives et personnelles dans divers clubs en faveur de M. Laissac, et s'est permis de réprimander un huissier qui avait propagé des circulaires en faveur d'un autre candidat.

Les circulaires, dont une était adressée à l'armée, ont été commandées et payées aux frais de la préfecture, ainsi que dix mille exemplaires d'un bulletin portant le nom de Laissac. Ces bulletins ont été distribués aux maires des différentes communes du département. Un de ces fonctionnaires refusa de faire usage de ces bulletins. (A droite : Très bien !)

Un autre, moins scrupuleux, promit la remise d'une prestation de journée à ceux qui iraient voter en faveur de M. Laissac; un autre leur donna de l'argent pour payer leur dîner.

Un autre maire refusa des cartes à 157 électeurs qu'il sa-

qui la voyait tous les jours, s'était mis à l'aimer d'abord comme une sœur; cette amitié avait ensuite grandi, l'amour était arrivé, et au moment où se passait cet événement, Julie Vernaud payait de retour l'affection tendre et sincère que lui avait vouée son camarade d'enfance. La mère Lebas avait en vain essayé de combattre le penchant de ses deux aînés, comme elle les appelait, en les confondant dans sa tendresse :

— Louis, mon enfant, prends-y garde, tu te prépares beaucoup de peines; tu aimes Julie, tâche d'y renoncer, elle ne te convient pas, tu n'es qu'un ouvrier, elle appartient sans doute à une grande famille, on viendra peut-être nous la réclamer... »

Oh ! non, ma mère, lui répondait le jeune compositeur, ceux qui l'ont ainsi délaissée ne sont pas dignes de venir vous la reprendre, à vous qui l'avez nourrie de votre lait, ma bonne mère, à nous tous qui l'avons soignée, qui l'avons vu grandir avec nous, se mêler à nos jeux; oh ! oui, j'aime Julie.

— T'aime-t-elle ? lui répliqua la mère.

— Si elle ne m'aimait pas, répondit naïvement son fils, personne ne connaîtrait les sentiments qu'elle a su m'inspirer.

— Que la volonté de Dieu se fasse, dit la mère Lebas.

Depuis cette conversation, il ne fut plus question de rien entre la mère et le fils : Julie Vernaud s'abandonnait avec confiance au sentiment nouveau qui l'entraînait vers Louis Lebas, dont les attentions redoublées, les petits soins, les prévenances de toutes sortes, n'étaient remarquées et critiquées par personne, si ce n'est par la mère, qui disait souvent en hochant la tête : il arrivera quelque chose de fâcheux à ces enfants; si mon pauvre mari vivait encore, il y mettrait bon ordre.

Les choses en étaient à ce point lorsque les alliés entrèrent en France, et que le corps d'armée autrichien se dirigea sur Besançon pour le bloquer. Louis Lebas s'étant engagé,

comme nous l'avons dit, dans le corps franc, malgré les supplications de sa famille, commandait, en sa qualité de sergent, les éclaireurs de la compagnie franche, formant l'avant-garde du détachement qui se dirigeait sur Baume-les-Dames, sous les ordres du général \*\*\*. Arrivés à Roulans, les chasseurs du corps franc occupèrent toutes les issues du village, et un poste avancé fut placé à un quart-d'heure en avant de la dernière maison se trouvant dans la direction de Baume-les-Dames. Jusque là tout s'était bien passé; l'ennemi n'avait été aperçu nulle part; et les chasseurs étaient encore à se demander pourquoi on leur avait fait faire cette promenade militaire; personne ne soupçonnait la présence de l'ennemi et ne connaissait le but de l'expédition. Le gros de la colonne arriva enfin à Roulans vers les quatre heures de l'après-midi, et à peine fut-on au village que le général \*\*\* réunit le corps d'officiers, pour leur annoncer que son intention était d'aller surprendre à la nuit tombante l'avant-garde de l'armée autrichienne, laquelle avait dû stationner, d'après des renseignements précis, le jour même à Baume-les-Dames. Un hurra joyeux répondit à la proposition du général, et chacun se prépara à donner aux Autrichiens une grosse de bon aloi, comme le disaient les soldats. Le bataillon d'infanterie reçut l'ordre de rester à Roulans, et de se tenir prêt à marcher au premier signal, pour protéger la route du côté de Besançon, et soutenir la cavalerie au besoin dans la retraite sur cette dernière ville. Le reste de la colonne, composé de deux escadrons de lanciers, de deux pièces d'artillerie, pour l'attelage desquelles on avait dû requérir des chevaux de poste, et de la compagnie franche, sortit de Roulans vers les quatre heures et demie du soir. De Roulans à Baume-les-Dames, il y a à peu près une heure et demie de marche : au trente et un décembre les jours sont très-courts, de sorte qu'en sortant du village, le crépuscule commençait à tomber et la nuit à arriver.

(La suite à un prochain numéro.)

...ait devoir voter contre M. Laissac, sous prétexte qu'ils étaient venus trop tard : il se flatta ensuite de les avoir... mystifiés, pour ne pas employer un mot qui ne peut se dire. Enfin, dit le rapporteur, l'influence administrative ne peut pas être plus manifeste qu'elle n'apparaît dans l'élection de l'Hérault.

Il s'agit maintenant de savoir si les élections doivent se faire à l'image des fonctionnaires administratifs, ou si ce sont ces derniers qui doivent se conformer à la volonté et à l'opinion sincère du pays.

La commission a vu cependant savoir que les menées qu'elle vient de rapporter ont été provoquées par des menées très-actives du parti contraire.

Au centre : Ah ! ah !

Ainsi, un riche propriétaire du pays a payé ses ouvriers le lundi, quoiqu'ils n'aient pas travaillé ce jour-là.

L'agent d'un des candidats proposés offrit une somme de 30 c. par tête à ceux qui voteraient pour son patron ; ce que voyant, un autre candidat offrit une enchère de 50 c. par tête.

A un curé des environs de Clermont, on reprochait d'avoir introduit un double bulletin dans l'urne. Cette accusation ne s'est pas justifiée. On a parlé aussi de refus d'absolution ; ce point paraissait assez délicat, et surtout difficile à prouver.

Un homme, que son confesseur voulait faire voter pour le citoyen de Genoude, a été interrogé ; mais il s'est trouvé qu'il y avait plus de deux ans qu'il n'était allé à confesse. (Longue hilarité.)

C'est plutôt dans l'arrondissement de Saint-Pons que le clergé paraît avoir pris une part active à la lutte. Le curé du chef-lieu ne craignait pas d'abuser de la chaire en faveur de la candidature de M. de Genoude, et de lire une lettre de l'évêque de Montpellier, qui recommandait, en effet, vivement ce candidat.

Cette lettre existe au dossier, mais nous devons dire qu'elle n'autorisait en rien le curé à porter la recommandation en chaire. Mgr l'évêque, interrogé à ce sujet, s'en défend, et déclare en outre que si plusieurs curés ont recommandé M. de Genoude du haut de la chaire, cinq autres curés l'ont fait en faveur du candidat opposé. Il ajoute qu'il a sévèrement réprimandé les curés d'avoir fait ce ménage électoral en chaire. (Rires, interruption.)

Après avoir recherché au point de vue moral, l'orateur examine les irrégularités matérielles. Les procès-verbaux ont été très-irrégulièrement tenus ; le président, les scrutateurs ont manqué à plusieurs des prescriptions essentielles de l'arrêté du gouvernement provisoire du 23 mai, concernant les élections.

L'orateur cite des exemples d'élections annulées par les anciennes chambres législatives pour des infractions bien moins graves aux règlements.

Il conclut, au nom de la commission, à l'annulation de l'élection.

**Le cit. BUCHEZ** soutient que la lettre qu'il a écrite au citoyen Laissac est une lettre purement personnelle, et croit que cette sorte d'influence peut être légitimement exercée. (Non ! non ! — Agitation.) On a attaqué justement sous l'ancien gouvernement l'abus des influences ; mais il faut prendre en considération l'immense différence qui existe entre le suffrage universel et le petit nombre des anciens votans. (Réclamations.)

Vous savez bien que souvent la publicité manque à des hommes très-honorables, tandis qu'elle est acquise à des hommes qui ne le sont aucunement. Je crois qu'il doit être permis de les faire connaître à leurs concitoyens. (Oui ! oui ! non ! non !)

**Le cit. BAC** : Citoyens représentants, la question que vous avez à résoudre est un fait qui n'est décidé par aucun précédent parlementaire, et le suffrage universel est un système entièrement nouveau.

Aux premières élections, on avait dix représentants à élire, le citoyen Laissac se trouva le onzième. Lorsqu'il se présenta, un concurrent redoutable s'opposait à lui. Une lutte très-ardente s'élevait non pas entre deux hommes, le citoyen de Laissac était à Paris, mais entre deux principes. Il y avait quatre candidats républicains contre un qui ne l'était pas. Il y avait à craindre que les voix républicaines ne se dispersassent sur les quatre candidats de cette opinion.

Le citoyen de Genoude et ses partisans s'agitaient vivement. Non-seulement les circulaires de ses amis le recommandaient chaudement, mais elles avaient l'intention de diffamer son concurrent en le comparant à Marat, à Saint-Just et à Robespierre. On le présentait, dans le même but, comme un communiste.

Il y avait donc à combattre une influence ; il y avait à leur dire : « La lutte qui s'agit est celle de la République contre la légitimité. » C'est dans ce sens que les circulaires ont été faites. Elles n'ont pas été adressées à des fonctionnaires, mais aux électeurs, à des hommes indépendants, qui n'étaient pas obligés de s'y conformer.

Cependant, vous le savez, le commissaire pouvait faire davantage en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés. (Murmures ! réclamations.) Ces pouvoirs étaient légaux, puisqu'ils étaient conférés par l'autorité sous laquelle a été constituée cette assemblée.

L'orateur cite à l'appui de l'opinion du citoyen Buchez une lettre du citoyen Dupont (de l'Eure), une autre du citoyen de Lamartine, qui recommandaient publiquement des candidats. (Lisez ! non ! non ! aux voix !) C'est un usage qui a toujours été légitimement pratiqué.

En présence du principe de la République menacé, le commissaire du gouvernement avait le droit de lui prêter son influence, et il l'a fait avec modération.

Si dans quelques communes le scrutin a été fermé avant l'heure, c'est qu'on croyait qu'il ne se présenterait plus d'électeurs. (Oh ! oh !) Je ne dis pas qu'on ait eu raison, mais dans le fait, il ne s'est présenté que deux électeurs dans un canton, et un seul dans un autre (murmures). Autrefois il n'y avait qu'un seul collège électoral et un seul bureau, mais aujourd'hui il y a dans les départements peuplés une multitude de sections. Si vous annulez les élections pour un scrutin fermé trop tard, il dépendra d'un juge de paix d'annuler l'élection en fermant le scrutin trop tôt. (Murmures. — Aux voix !)

L'orateur termine en disant qu'il serait dangereux aujourd'hui de recommencer dans le département de l'Hérault une lutte dont les passions n'ont rien perdu de leur vivacité depuis l'élection. (Aux voix ! aux voix !)

La clôture est prononcée à une grande majorité.

**Le cit. président** met aux voix les conclusions du rapport, qui sont l'annulation de l'élection.

Le bureau déclare l'épreuve douteuse. (Vives réclamations. Interruption prolongée. Cris : Le scrutin de division ! insertion au Moniteur !)

On procède au scrutin de division.

Une vive agitation s'empare de l'Assemblée. On réclame contre la décision du bureau. Un groupe nombreux se forme dans l'espace vide de l'Assemblée, autour du citoyen Buchez,

du citoyen Bas et d'autres représentants, qui gesticulent vivement.

**Le cit. président** agite sa sonnette, dont le bruit est couvert par les cris de l'Assemblée, et finit par se couvrir. Enfin le calme se rétablit incomplètement. On procède enfin au scrutin. Les ministres votent pour l'admission du citoyen Laissac.

A quatre heures dix minutes, le citoyen président proclame le dépouillement du scrutin.

Nombre des votants,	725
Majorité absolue,	365
Billets blancs pour,	569
Billets bleus contre,	336

La chambre adopte les conclusions du rapport et annule l'élection du citoyen Laissac.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret portant demande d'un crédit pour la garde mobile à cheval.

**Le cit. ministre de l'intérieur** dépose un projet de décret pour le rétablissement du droit d'octroi sur la viande de boucherie à Paris.

La séance continue.

**PARIS, 23 août 1848.**

Correspondances particulières de la LIBERTÉ.

On assure que le gouvernement est décidé à laisser les choses suivre leur cours dans la discussion de l'enquête. Une demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière est déjà préparée, et sera déposée sur le bureau de l'Assemblée par M. le ministre de la justice.

L'Assemblée paraît d'ailleurs résolue à traiter le débat sans désemparer. Il y aurait, s'il le fallait, une séance de nuit.

— Il n'est pas exact, ainsi que l'annonce un journal, que, dans la nuit du 20 au 21, une fausse alerte ait mis sur pied une partie de la garnison de Paris. Il n'y a eu aucune alerte, et les patrouilles ont seulement circulé, comme à l'ordinaire, pour veiller à la sécurité publique.

Un autre journal a avancé, sous la forme du doute, il est vrai, que quelques rassemblements s'étaient formés hier dans le quartier Saint-Marceau. Il est fâcheux que l'heure à laquelle il mettait sous presse ne lui ait pas permis de vérifier le fait : il en aurait reconnu lui-même l'inexactitude, et se serait épargné la peine d'une rétractation qu'il ne manquera pas de faire. Nous ne saurions trop répéter que c'est avec de pareilles nouvelles qu'on entretient une agitation qui est funeste à la paix publique, et qui ne saurait être avantageuse qu'aux factions de toutes les couleurs. (Moniteur.)

— Il paraît que la plus grande surveillance vient d'être recommandée au préfet maritime de Brest à l'égard des insurgés. On a, dit-on, donné ordre à M. l'amiral Leblanc d'interdire toute communication entre les prisonniers et un médecin qui les avait accompagnés.

— On nous assure que M. Proudhon, par suite de la suspension du *Représentant du Peuple*, a offert sa collaboration au journal *l'Univers*. Cette proposition a été gravement débattue dans un comité composé de MM. Montalembert, Falloux, etc. Nous ne savons si le pieux synode de *l'Univers* ouvrira la porte de l'église au Méphistophélès du communisme.

— M. de Nyari, chef du parti radical de la chambre des députés de Pesth, vient d'arriver à Paris. Il est, dit-on, chargé par le gouvernement hongrois d'une mission particulière auprès du général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif.

— Le ministre de la justice vient d'adresser à tous les procureurs généraux de la République une circulaire pour leur recommander d'apporter la plus grande surveillance sur les journaux et de faire exécuter dans toutes leurs dispositions les lois sur la presse.

— On annonce la nomination de M. Verninac, capitaine de vaisseau, ministre de la marine, au grade de contre-amiral.

— Une lettre de Reims annonce une reprise presque complète dans les affaires de filature et de tissus de laine.

— On assure que le nombre des médecins sanitaires français en Orient va être considérablement augmenté.

— Il y eu hier matin un mouvement peu ordinaire dans la transmission des différents ministères et de la préfecture de police. De midi à deux heures on a remarqué sur le pont National le passage de onze ordonnances faisant le service d'estafette.

**Portefeuille financier.**

La bourse était en pleine hausse par suite d'un nouvel escompte de 47,500 fr. de 5 p. 0/0. Depuis huit jours il a été escompté plus de 250,000 fr. de 5 p. 0/0, ce qui a beaucoup contribué à soutenir les cours. On disait qu'un grand nombre de porteurs d'actions de Lyon s'étaient déjà présentés au trésor pour faire connaître leur intention de verser les 250 fr. restants pour recevoir 25 fr. de rentes avec jouissance du 22 mars 1848. La hausse du 5 p. 0/0 engage beaucoup d'actionnaires à suivre cet exemple.

La rente 3 p. 0/0, fermée hier à 44, a ouvert à 44 50, elle a varié de 44 50 à 44 25, elle reste à 44 50.

La rente 5 p. 0/0, fermée hier à 72 25, a ouvert à 72 50, elle a varié de 72 50 à 73 25, elle ferme à 73 25.

L'emprunt de 1848 a varié de 72 à 72 50, et il ferme à 72 50. Les bons du trésor ne se négociaient pas. Les actions de la banque de France, qui étaient hier à 1625, ont varié de 1650 à 1670, et restent à 1645. Les obligations de la ville ont monté de 5 fr. à 1,100. La Vieille-Montagne était 2,250. L'emprunt romain a monté de 1/2 à 64. Les ducats, de 50 c. à 73 50. L'emprunt du Piémont de 15 fr. à 870. L'actif espagnol a fait 11 1/8, le 3 p. 0/0 à 23.

Les actions du Nord ont varié de 380 à 383 75 ; Lyon de 362 50 à 363 75 ; Strasbourg était à 350 ; Nantes à 332 50 ; Orléans à 665 ; Rouen à 442 50 ; Le Havre à 210 ; Marseille

à 222 50 ; Vierzou à 265 ; Bordeaux à 397 50 ; Bâle à 87 50.

— Les presses mécaniques de la monnaie continuent avec activité de frapper des masses du numéraire.

— Le *Moniteur* publie le compte des opérations de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations pendant le premier trimestre 1848.

Les recettes de la caisse d'amortissement pendant ce trimestre se sont élevées à 9,915,609 f. 82 c. dont 519,376 f. 82 c. sur la dotation de 4 p. 0/0 et 9,396,233 fr. sur la dotation du 3 p. 0/0.

Il a été racheté pendant le même trimestre pour 9,530,385 f. de rente dont 385,515 f. 10 c. en 4 p. 0/0 et 9,144,869 fr. 90 c. en 3 p. 0/0.

Voici la situation de la caisse au 31 mars :

La recette en numéraire est de 1,622,221, 22 f. 57 c.

— en bons remis par le

trésor public de	930,641,503 f. 57 c.
Total	2,552,862,776 f. 14 c.
La dépense en rentes rachetées et livrées de	1,621,810,143 f. 11 c.
La dépense en rentes consolidées de	910,763,025 f. 49 c.
Total	2,532,073,168 f. 60 c.
Excédent de la recette sur la dépense	20,289,607 f. 54 c.
Ce chiffre de 20,689,607 fr. 54 c. était représenté par 385,744 fr. 46 c. en numéraire et par 19,903,858 fr. 08 c. en bons du trésor public en portefeuille.	
La recette de la caisse des dépôts et consignations s'est élevée pendant le premier trimestre de 1848 à	52,138,562 f. 19 c.
Recettes antérieures	550,328,119 f. 66 c.
Total	602,466,681 f. 85 c.
Les dépenses se sont élevées à	84,740,840 f. 35 c.
Reste	517,725,841 f. 50 c.

**EXTÉRIEUR.**

**Espagne.** — Cabrera est dans les montagnes de Vich où il concentre tous ses partisans pour de là porter le théâtre de la guerre dans le Maestrazgo.

Forcadell, son lieutenant, a passé l'Ebre le 12 à Mora, à la tête d'une troupe assez nombreuse d'infanterie et de cavalerie.

Le 10, Estartus, cabecilla carliste, a escaladé la ville d'Olot, l'a mise à rançon et ne s'est retiré qu'à l'arrivée de la colonne du brigadier Rios.

Le chef des bandes républicaines de Catalogne, l'étudiant de San-Andrés de Palomar a été arrêté le 17 à Barcelone.

**Angleterre.** — Il s'accrédite à la bourse, et dans l'assemblée, que le chancelier de l'Echiquier demandera ce soir à la chambre des communes un certain crédit destiné à remédier à la détresse qui paraît devoir suivre le manque de la récolte des pommes de terre en Irlande.

— On dit que M. O'Gonnon junior était à bord du bateau à vapeur qui le cherchait, à Kilrush, le 3 courant. Il avait la toilette et tout l'extérieur d'une vieille dame, et il a eu l'honneur, sous ce déguisement, de s'appuyer sur le bras du magistrat Deville, lorsqu'il a quitté le bâtiment pour monter sur les quais.

— Un cas authentique de choléra a été constaté à Londres le 20 août.

DUBLIN, 18 août. — Les arrestations continuent ; presque tous les principaux chefs sont arrêtés.

**Allemagne.** — Lord Ponsonby est arrivé à Vienne, et les conférences concernant les affaires d'Italie commenceront bientôt.

**NOUVELLES LOCALES.**

Une affiche aux dimensions gigantesques donne de nouveau le programme de la Fête qui doit avoir lieu dimanche prochain, au Jardin-des-Plantes, et dont le produit est destiné à grossir la souscription au profit des ouvriers sans travail de Lyon et des communes saburbaines.

Ce but tout philanthropique suffirait, sans nul doute, pour expliquer qu'il ait déjà été retenu un si grand nombre de billets ; mais il faut convenir aussi que la curiosité publique est puissamment stimulée par les promesses du programme.

Après le fait dominant de la Fête, c'est-à-dire la 33<sup>e</sup> ascension de l'intrépide aéronaute Francisque Arban, nous citerons l'exhibition d'un tableau de Biard, représentant l'abolition de l'Esclavage, dont on s'accorde à faire les plus grands éloges, et qu'on a fait venir exprès de Paris.

Puis, une illumination dont nous pouvons d'avance garantir l'effet véritablement féerique, et qui se composera de dix mille verres de couleur, avec éclairage particulier du bassin, au moyen de lanternes colorées et de glaces dans le goût vénitien.

Nous ne devons pas oublier le placement sur divers points du jardin de rébus illustrés, de grande dimension. On avait eu dans le principe l'idée d'organiser, au moyen de ces rébus, le feu du sphinx, avec un prix pour le premier devin ; mais il paraît qu'on y a renoncé dans la crainte, fort prudente à notre avis, des difficultés d'exécution qui pouvaient

se présenter au milieu d'une affluence aussi nombreuse de spectateurs.

Les amateurs de mélodie n'auront pas lieu de se plaindre, puisque, pendant la durée de la fête, les corps de musique des 19<sup>e</sup>, 53<sup>e</sup>, 56<sup>e</sup> de ligne et 9<sup>e</sup> dragons exécuteront, sur divers points du jardin, les morceaux les plus variés de leurs riches répertoires. Ce n'est pas tout: grâce à l'empressement avec lequel les chefs de ces musiques, MM. Meon, Thibaut, Traxeler et Wilhelm, se sont associés à la pensée de l'administration, il a été possible d'opérer une fusion de ces diverses masses instrumentales pour en former, à un moment donné de la fête, un ensemble vraiment imposant; les musiques ainsi réunies exécuteront la délicieuse ouverture de *Fra-Diavolo* et le chœur des *Girondins* qui doit se prêter admirablement aux effets d'un orchestre nombreux.

La fête sera dignement couronnée par un feu d'artifice où toutes les ressources de la pyrotechnie seront mises à profit pour arriver à un résultat entièrement nouveau.

Nous rappellerons aux personnes qui ne seraient pas encore munies de billets d'entrée, qu'elles peuvent s'en procurer chez M. Chevalier, place de l'Herberie, et dans tous les principaux cafés de la ville. Le prix de ces billets, fixé à 1 fr., est assurément des plus minimes, eu égard aux séductions de la fête.

— Par suite du renvoi des élections du Conseil général au 10 septembre prochain, M. le préfet vient de prendre un arrêté qui prescrit les dispositions suivantes :

« Les listes électorales des communes de Lyon, la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière, révisées par MM. les maires de ces communes, en Conseil municipal, seront publiées le jeudi 31 août, au plus tard; les réclamations seront admises jusqu'au mardi 5 septembre prochain, à minuit, et jugées par le Conseil municipal, à mesure qu'elles se présenteront. Les listes seront définitivement closes le 9 septembre.

« Les électeurs communaux de Lyon, la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière, se réuniront de nouveau, le dimanche 17 septembre pour procéder à l'élection d'un membre du conseil d'arrondissement pour chacun des six cantons de Lyon et de la Guillotière. »

— Rien n'est encore décidé au sujet de l'installation du conseil municipal de Lyon; on nous assure que, par suite de réclamations diverses, une contre enquête est ouverte en ce moment dans les sections de l'ancienne ville.

— Un enfant d'un an environ a été exposé ce matin, sur les onze heures, dans l'église de Saint-Bonaventure.

— Par arrêté du président du conseil le citoyen Barthe, commissaire de police à Clairac (Lot-et-Garonne), est nommé à Givros, en remplacement de M. Bérout, démissionnaire.

Le citoyen Papin, commissaire de police à Angoulême, est nommé aux mêmes fonctions à Caluire, en remplacement de M. David, qui prend, à Lyon, les fonctions de M. Raffeneau.

— Les ouvriers tailleurs de pierres de la ville de Lyon, associés pour exploiter solidairement leur industrie, nous prient d'ouvrir nos colonnes à l'exposé suivant :

Les ouvriers tailleurs de pierres portent à la connaissance de tous les citoyens qu'ils viennent de terminer l'organisation de leur association sous la triple devise de *Liberté, Égalité, Fraternité*. Les statuts portent en tête : ASSOCIATION GÉNÉRALE ET SOLIDAIRE DES TAILLEURS DE PIERRES DU RHÔNE.

L'Association se trouve dans la possibilité de confectionner aussitôt que les travaux se présenteront.

Nous engageons tous les ouvriers et patrons tailleurs de pierres à se joindre à nous, afin que nous ne nous fassions aucun tort par la concurrence, qui a toujours été la cause de la misère de tous les ouvriers, et même de certains patrons.

Nous ne prétendons pas, après avoir aboli la concurrence, élever nos prix à un taux exagéré, mais nous espérons améliorer notre sort par les économies que nous réaliserons sur les relations d'ouvriers à capitalistes.

Les personnes qui font partie de notre Association, au nombre de plus de cent cinquante signatures, sans compter ceux qui y ont adhéré sans avoir pu signer encore, engagent de nouveau tous les citoyens à prendre connaissance des statuts, qui se trouvent déposés au bureau de l'Association, rue St-Dominique, n° 6, au premier, dans la cour. Les citoyens tailleurs de pierres pourront y signer leur adhésion, après s'être convaincus du bien que notre union produira.

Nous prions, en outre, MM. les architectes, entrepreneurs et propriétaires de vouloir bien nous honorer de leur confiance.

Pour tous les renseignements, s'adresser au bureau ci-dessus.

Nota. — Le corps d'association, dans le cas où la concurrence voudrait s'opposer à son développement, est décidé à la soutenir jusqu'au bout. Nous en avons la force, nous en avons le droit!

— Quelques personnes se sont méprises sur les motifs qui ont provoqué l'annulation des élections municipales de la Croix-Rousse. Nous nous sommes fait donner communication des *considérants* développés dans l'arrêté du conseil de préfecture, et nous nous sommes assurés, par la lecture de ce document, que le conseil n'a pas entendu toucher au droit qu'avaient les ouvriers de prendre part à ces élections, mais seulement sauvegarder l'observation des formes légalement tracées quant à l'inscription de ces citoyens.

— Un journal de notre ville annonce que les élections municipales de la Guillotière sont annulées; nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucune décision n'a été prise encore à

cet égard.

— Le quartier de Montauban a été, dans la nuit de mardi à mercredi, le théâtre d'un coup de main qui aurait mieux trouvé sa place dans la Forêt-Noire, ou dans d'autres lieux illustrés par de célèbres brigandages.

La propriété attaquée est assise sur le rocher de Cléberger, et contigue à la caserne des Carmes-Déchaux. Parallèlement au mur de clôture du chemin, et assez rapprochée de celui-ci pour faciliter une escalade, règne une plantation de peupliers qui aboutit à un pavillon voisin de la porte d'entrée. Un jeune garçon habite seul dans ce pavillon une chambre à deux fenêtres, dont l'une ouvre sur le chemin, et l'autre sur l'avenue de la maison principale.

Il paraît que deux hommes s'étaient introduits dans le clos par les peupliers et que, ne trouvant pas la porte qu'ils devaient ouvrir, un coup de sifflet, extrêmement léger, s'est fait entendre du dehors afin de les guider au milieu de l'obscurité. Ce signal réveille le jeune homme, il ouvre avec précaution la fenêtre du chemin, en restant caché derrière le volet extérieur, et il essuie deux coups de feu successifs auxquels il riposte immédiatement en déchargeant deux pistolets sur les assaillants qui étaient au nombre de sept. L'un d'eux tombe immédiatement très grièvement blessé selon toute apparence, et deux de ses camarades l'emportent au pas de course dans la direction de Pierre-Seise.

Cependant Pierre (c'est le nom du jeune jardinier) avait rechargé ses pistolets, allumé une lampe, et il était descendu fermer la porte à la grosse clef, lorsque soudain deux coups de pistolets, partis de l'intérieur, viennent, à ses côtés, labourer la porte, où sont restés fichés les plombs et la balle accusateurs. Il fait feu de nouveau en se retournant, et met en fuite un des agresseurs; le second se précipite sur lui, cherche à lui arracher la clef, et lui porte dans la poitrine un coup de crosse de pistolet.

Alors, s'engage entre ces deux hommes une lutte corps à corps, qui se termine par la défaite complète de l'assassin, laissé par terre tout couvert de blessures. Tout cela avait été l'affaire de quelques minutes; les quatre hommes qui étaient restés à attendre l'issue du combat, prirent la fuite, après avoir essayé une dernière fois d'ébranler la porte. Quant à celui qui était resté sur le terrain, il paraît s'être échappé pendant que le jeune homme parcourait le clos, dans la crainte de rencontrer de nouveaux ennemis. Ajoutons, pour ne rien omettre, qu'il déchargea encore ses pistolets sur un fuyard qui s'évadait par un peuplier.

Voilà le fait dans toute sa simplicité. Nous n'ajouterons rien sur le courage et le sang-froid du héros de cette aventure, sur l'audace des neuf assaillants, sur l'inertie des soldats du poste contigu, où le factionnaire a entendu, de son propre aveu, toutes les détonations, mais nous avons dû entrer dans tous ces détails, afin de faire justice du bruit que certaines personnes du quartier, on ne sait dans quel but, font courir sur cet attentat, qu'ils travestissent en une fanfaronnade du courageux citoyen qui a défendu au péril de la sienne, la vie de douze personnes et leur propriété.

On comprend, en effet, qu'il aurait été bien naturel, et qu'il lui aurait été bien facile de combiner, par fanfaronnade, comme ils le disent, les dix coups de pistolets tirés sans interruption, le sang qui maculait la dalle du portail et le sable du chemin, sa blouse déchirée, ses mains, sa figure ensanglantée, les plombs et les balles que la police a arrachés des flancs du portail, les dégradations du mur et les branches cassées des arbres escaladés! Heureusement la justice informe, et les investigations de la police sont plus positives que les insinuations d'un candidat du club Central.

(Gazette de Lyon.)

## ITALIE.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

MILAN, 21 août. — Le repos sépulcral de l'esclavage règne ici; Milan est vide d'habitants. Les rues et les places sont désertes. On ne voit se promener dans les lieux publics que d'insolents Croates. Voici comment les Autrichiens respectent la propriété. Ils ont envahi les musées et les galeries particulières, et expédié à Vienne une masse d'objets d'art. C'est ainsi que l'illustre maréchal autrichien prélude à la médiation européenne.

VENISE, 15 août. — Hier l'état-major de la garde nationale a rendu visite à l'amiral Albini et aux officiers de la flotte sarde. Cette nuit, deux barques armées sont parties de Fusine, cinglant sur Venise, les nôtres sont accourus, ont fait feu, et les Autrichiens se sont jetés à l'eau pour trainer leurs barques à terre.

Le bulletin officiel du combat du 10 porte la perte des Autrichiens à 16 canonnières et un officier tués, 22 blessés, 4 pièces de canon démontées, dont une hors de service.

ROME, 16 août. — Le conseil des députés a nommé ce matin une commission chargée de proposer les moyens les plus efficaces pour une résistance générale aux Autrichiens et le salut de toute l'Italie.

17 août. — Hier soir est arrivé un commissaire autrichien envoyé à la cour pontificale par le prince Lichtenstein, on ignore encore la nature de sa mission.

MESSINE, 14 août. — Notre situation est excellente, nous ne manquons ni d'armes, ni d'argent, ni d'hommes.

Une société Française a offert quinze millions au cinq.

BOLOGNE, 18 août. — Texte de la convention conclue entre le prolégat et Welden, à Rovigo :

« L'armée autrichienne évacuera les légations; elle conservera garnison dans la citadelle de Ferrare, qui reste au pouvoir de l'empereur.

« Quelques corps autrichiens pourront stationner sur la rive romaine du Pô, jusqu'à ce que le pays soit complètement tranquille.

« Le S. Père ne prendra plus aucune part à aucune guerre de l'Italie contre l'Autriche. »

Le journal auquel nous empruntons ce texte ajoute qu'il ne peut croire à une telle nouvelle, en opposition complète avec les paroles du ministre de l'intérieur à la chambre.

NAPLES, 17 août. — Hier, devaient arriver à Naples grand nombre d'habitants des pays circonvoisins pour prendre part à la démonstration contre-révolutionnaire. Le gouvernement a pu s'opposer et prévenir cette invasion périlleuse.

• Dans la même journée, un grand nombre d'individus ont été arrêtés près de Castellamare. Cette troupe était précédée d'un drapeau blanc et se dirigeait sur Naples.

ANCONA, 16 août. — Hier, est entré dans le port, venant de Venise, le vapeur sarde *Authion*; il avait à bord les commissaires piémontais en Vénétie.

La flotte sarde est confinée à Malamoco, et, ne pouvant avoir des vivres de Venise, elle doit s'approvisionner à Ancône. Avant-hier, le vapeur *Ichnosa* est arrivé ici dans ce but.

### Bourse de Paris du 23 août 1848.

Cinq pour cent, 73 25. — Dito fin courant, 73 ».—Trois pour cent, 44 30.—Dito fin courant, 44 75.—Quatre pour cent, » Actions de la banque, 1645.

Quatre canaux, 870 » Rentes de Naples, 73 50. Dette active d'Espagne, 11 1/8. Emprunt romain, 64. Oblig. piémontaise, 870 ».

### CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. . . . .	665 »	Orléans-Vierzon . . . . .	265 »
Paris à Rouen. . . . .	442 50	Montreuil à Troyes. . . . .	»
Rouen au Havre. . . . .	210 »	Nord. . . . .	383 75
Paris à Strasbourg. . . . .	350 »	Amiens-Boulogne. . . . .	170 »
Paris à Lyon. . . . .	363 75	Tours à Nantes. . . . .	332 50
Avignon à Marseille. . . . .	222 50	Dieppe. . . . .	170 »
Versailles, rive droite. . . . .	115 »	Bordeaux à Cette. . . . .	»
Id. rive gauche. . . . .	401 25	Lyon à Avignon. . . . .	»
Bâle à Strasbourg. . . . .	87 50	Centre. . . . .	»
Saint-Germain. . . . .	300 »	Paris à Sceaux. . . . .	»
Orléans-Bordeaux. . . . .	397 50	Sceaux. . . . .	»

### Bourse de Lyon du 25 août 1848.

Nord, 383 75 comp.; 385 liq. cour. — Lyon, 362 75 comp.; 362 50 liq. cour. — Marseille, 225 comp. — Loire, 310 comp. — 5 o/o, 73 15.

CONDITION DES SOIES.—Vendredi 25 août 1848.—Nombre de ballots entrés à la Condition, 70. — Ouvrées, 57. — Grèges, 14. — Dernier numéro, 1030.

### Spectacle du 25 août 1848.

#### GRAND-THÉÂTRE.

### LUCIE DE LANIERMOOR,

Grand opéra en 4 actes.

#### ACTEURS :

Aston, MM. Flachat. | Arthur, MM. Oscar.  
Edgard, Fougère. | Gilbert, Francisque.  
Raymond, Barrielle. | Lucie, Mlle Naldi.

Scène du deuxième acte du

#### Déserteur.

Espinosa, Datrevigne, Tony, Moulin.

#### Divertissement.

1<sup>o</sup> Introduction par le corps de ballet;  
2<sup>o</sup> Pas de deux nouveau, par M. Ruby et Mlle Jenny Rosset;  
3<sup>o</sup> Masurka, par les élèves;  
4<sup>o</sup> La Catalane, par M. Espinosa et Mlle Fanny.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ, est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	Six mois.	trois mois.	Un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Dans un moment où l'on s'occupe beaucoup de questions sociales, et où les fourriéristes ont eu leurs clubs et leurs adeptes, nous croyons devoir recommander à nos lecteurs et au public un petit livre paru en 1841 et ayant nom : *Catechisme de Fourier*, du Fourier réfuté par lui-même, dont la lecture les amusera. Ce livre se vend à la librairie de Chambet aîné, quai des Célestins, 30. Prix : 50 c.

Il vient d'être créé un *Salon de lecture* de journaux, rue Centrale, à l'angle de la rue Tupin, 16. Déjà beaucoup d'habités vont y lire les nombreux journaux que ce salon possède.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, AUX HALLES DE LA GRENETTE.

# LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7.—BALLY, libraire, rue de la République, 3 (ci-devant rue Bourbon).—CHAMMET, libraire, quai des Célestins.—Cabinet littéraire, rue Centrale.—POCHOY, papetier, rue Grenette.—GUYMON, libraire rue Lafont.—QUINET, papetier, cours de Brosses, à la Guillotière.—POTAILLER, papetier, cours Morand, aux Brotteaux.

à établi plusieurs DÉPÔTS de ses exemplaires au prix de 10 centimes le numéro, aux adresses ci-après : M. GUILBERT, libraire, rue Puits-Gaillot, 3. — M<sup>me</sup> PHILIPPE née Beaudier, rue Saint-